

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2654

24 octobre 2013

### SOMMAIRE

2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure .....	127359	Inter Ikea Holding S.A. ....	127353
20 June S.A. ....	127346	Mitco Germany Holdings C S.à r.l. ....	127349
2stic GmbH .....	127352	MIV Luxembourg S.à r.l. ....	127384
Aetos Immobilière S.A. ....	127357	Natural Resources Development Corp S.A. ....	127354
Agriculture Tourism Investment S.A. ...	127357	Pacific Funds S.à r.l. ....	127353
Airport Partner International S.A. ....	127346	palero invest S.à r.l. ....	127357
Alba Fund .....	127392	Patron Financing S.à r.l. ....	127353
Algeco Finance 2L sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu .....	127359	Poseidon Enterprises S.à r.l. ....	127353
Ambrew S.A. ....	127360	Poya Investissements S.A. ....	127391
amp group .....	127356	RI Menora German Holdings .....	127349
Ana Investments S.A. ....	127360	Solden SA .....	127349
Aneva .....	127352	Spix .....	127347
A.R.H. Investments .....	127360	SSCP Security Parent S.à r.l. ....	127346
Asati Taxis et Ambulances S. à r. l. ....	127358	Starbev International Sarl .....	127350
Avenue S.à r.l. ....	127356	Steria PSF Luxembourg S.A. ....	127347
Bank of China Limited, succursale de Luxembourg .....	127356	Steria PSF Luxembourg S.A. ....	127348
Bank of China (Luxembourg) S.A. ....	127356	Sutter International Group S.A. ....	127348
Bank of China (Luxembourg) S.A. ....	127360	Telemis International .....	127352
Belval Plaza I Apartments S.à r.l. ....	127355	Tenframe S.A. ....	127351
Belval Plaza II Apartments S.à r.l. ....	127358	TPL Erlangen S.à r.l. ....	127349
Blue Lagoon Investments S.A., SPF .....	127386	TPL Geislingen S.à r.l. ....	127350
Christali S.A.-SPF .....	127368	TPL Vilshofen S.à r.l. ....	127351
Claren Road Short Bias Master LuxCo B .....	127361	Vatoa Holding S.A. ....	127355
Dayco Europe Luxembourg S.à r.l. ....	127384	Viala S.à r.l. ....	127350
Diamond Events Sarl .....	127354	Viator s. à r.l. ....	127355
Fisabelle S.A.-SPF .....	127379	VIG Solutions S.à r.l. ....	127351
Global Asset Advisors & Management S.A. ....	127358	VP Bank (Luxembourg) S.A. ....	127355
Goldstein Structured Products S.A. ....	127373	Waikiki S.A. ....	127355
Iceland Bulk Water 2 S.à r.l. ....	127353	Waikiki S.A. ....	127347
		WhiteStones Services S.à r.l. ....	127349
		Zomerhof Sarl .....	127359

**20 June S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 77.501.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 août 2013, les démissions des Administrateurs actuels LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par Mr Yves BIEWER, représentant permanent, VALON S.A., société anonyme, représentée par Mr Guy KETTMANN, représentant permanent et KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Mr Guy BAUMANN, représentant permanent, tous domiciliés au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été acceptées.

En leur remplacement, l'assemblée générale nomme Madame Sarah BRAVETTI, Messieurs Fabio MASTROSIMONE et Guy BAUMANN, tous professionnellement domiciliés au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 10.09.13.

Pour: 20 JUNE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013128601/21.

(130156039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**API S.A., Airport Partner International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 133.923.

Par la présent, la société domiciliataire

Milymmo sàrl,

am Ennerschduerf

L-9662 Kaundorf

Numéro d immatriculation B 167753

déclare dénoncer le siège social de la société

API S.A., Airport Partner International SA

Am Enneschduerf 2

L-9662 Kaundorf

Numéro d immatriculation B133 923

Kaundorf, le 10 septembre 2013.

Milymmo Sàrl

Deborah Lepage

Gérante

Référence de publication: 2013128615/20.

(130156198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**SSCP Security Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 247.926,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 137.822.

*Extrait des résolutions de associés de SSCP Security Parent S.à r.l. prises au Luxembourg le 30 août 2013.*

Veillez noter que l'adresse de monsieur Paolo Magalini, en sa qualité d'associé de SSCP Security Parent S.à r.l, a changé au Via Matilde Serao 63, 25045 Castegnato (Brescia), Italy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Anke Jager.

Référence de publication: 2013129146/13.

(130156879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Steria PSF Luxembourg S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 100.554.

—  
EXTRAIT

1. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 2 mai 2013 que la nomination en date du 1<sup>er</sup> mars 2013 de la société DENCO BVBA, représentée par son représentant permanent Monsieur Bart DENOODT, comme administrateur de la Société, a été confirmée. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

2. Il s'ensuit que le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

(i) John MORAN

(ii) Astrid ANCIAUX

(iii) DENCO BVBA, représentant permanent Monsieur Bart DENOODT

Il s'ensuit que les délégués à la gestion journalière de la Société sont les suivants:

(i) Jean-Jacques GENSER

(ii) Astrid ANCIAUX

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013129149/23.

(130156636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Spix, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013129145/10.

(130156929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Waikiki S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 156.005.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée  
Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 19 juillet 2013*

«Les mandats des administrateurs et commissaire étant échus, l'Assemblée décide de nommer:

- Mme Paola FANTONI, Dirigeante de Sociétés, demeurant Contrada Salvini, 3, I-21034 Cocquio-Trevisago, aux fonctions d'Administrateur et de Présidente du conseil d'administration;

- Monsieur Rémy MENEGUZ, Administrateur de société, avec adresse professionnelle au 63, avenue du Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, à la fonction d'Administrateur;

- Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de société, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur;

- Monsieur Paolo RANIERI, Expert-Comptable, demeurant au 8, Largo Augusto, I-20122 Milan, à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WAIKIKI S.A.

Référence de publication: 2013129189/21.

(130157073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Steria PSF Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 100.554.

—  
EXTRAIT

1. Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 janvier 2013 de la Société que Monsieur René LUYCKX a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 janvier 2013.

2. Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2013 de la Société que:

(i) DENCO BVBA, besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid, une société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est Sis à 1760 Roosdaal, Koning Albertstraat 82, Belgique, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises à Bruxelles, Belgique, sous le numéro BE 0472.256.475, représentée par son représentant permanent Monsieur Bart DENOODT, né le 9 janvier 1968 à Louvain, Belgique, demeurant à 36 Boulevard du Souverain à 1170 Bruxelles, Belgique, a été nommée par cooptation, administrateur de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2013;

(ii) la société DENCO BVBA, préqualifiée, représentée par son représentant permanent Monsieur Bart DENOODT, préqualifié, a été nommée présidente du conseil d'administration de la Société. La société DENCO BVBA portera le titré de «président du conseil d'administration».

3. Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 mars 2013 de la Société que:

(i) Monsieur Jean-Jacques GENSER, né le 12 mai 1973 à Metz, France, résidant en France à 57940 Volstroff, 85 rue des Jardins, a été nommé délégué à la gestion journalière avec effet au 21 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Dans le cadre de la gestion journalière, Monsieur GENSER et Madame ANCIAUX engageront conjointement la Société, sauf sur base d'une décision spécifique du conseil d'administration ou selon pouvoirs spécifiques signés par deux administrateurs agissant conjointement,

(ii) la société PricewaterhouseCoopers, une société coopérative, établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 65477, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé. Son mandat d'une durée de un an expirera à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour société*

Signature

Référence de publication: 2013129148/34.

(130156636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Sutter International Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.518.

—  
*Dépôt rectificatif du dépôt na L130120742*

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2013*

L'assemblée générale prend note de la démission aux fonctions d'administrateurs de la société de Madame Frédérique Vigneron et de Madame Patricia Osieka avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement:

- Monsieur Stefano Sutter, né le 28 avril 1973 à Gênes (Italie) et demeurant à 36 Ashburn Place Flat 4 SW7 4JR Londres UK;

- Monsieur Beat Wittmann né le 18 avril 1961 à Muenster I.W. (Allemagne) et demeurant à Im Berghof 1, Kuesnacht CH-8700.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

*Pour SUTTER INTERNATIONAL GROUP S.A.*

Signature

Référence de publication: 2013129150/20.

(130157362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Solden SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 142.207.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 septembre 2013*

1. Mr. Denis Frolov a démissionné de son mandat d'administrateur
2. Mrs Svetlana Bugaeva, née le 16 Juin 1982 demeurant professionnellement Via Lario 25, 20159 Milan, Italie, a été nommée administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels 2013.

Luxembourg, le 11 Septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

SOLDEN SA

Référence de publication: 2013129139/14.

(130156884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**TPL Erlangen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.125,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.085.

—  
Par résolutions écrites du 24 juillet 2013, les associés ont accepté:

- la démission de Mme Pascale HALIN de sa fonction de gérant;
- la démission de M. Denis PHILIPPE de sa fonction de gérant;
- la nomination de M. Gabriel EL RHILANI, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée;
- la nomination de M. Paulo DA COSTA, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.
- le transfert du siège social du 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013128578/21.

(130156105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**RI Menora German Holdings, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Mitco Germany Holdings C S.à r.l.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 124.033.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013129087/10.

(130157078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**WhiteStones Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 124.586.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013129187/9.

(130157360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Starbev International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 149.948.

—  
EXTRAIT

A la demande du groupe Molsori Coors. dont faisait partie la société, Starbev International Sàrl, liquidée le 1<sup>er</sup> août 2012, à compter du 23 août 2013, les livres comptables, registres, archives et autres documents relatifs à la société dissoute seront transférés à l'adresse suivante, 21-25 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, où ils seront conservés conformément aux dispositions légales applicables.

**Translation for information purposes only**

At the request of the Molson Coors group, of which Starbev International Sarl, a company liquidated on 1 August 2012, was & member, as from 23 August 2013 all accounting books, registers, archives and other documents of the liquidated company shall be transferred to the following address, 21-25 Alée Scheffer, L-2520 Luxembourg, where they shall be kept in accordance with the applicable legal provisions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 August 2013.

Johannes Petrus Vincentius Gerardus Visser / Mark S. Saks

*Le mandataire / Directeur A / Directeur B*

Référence de publication: 2013128526/21.

(130154940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**TPL Geislingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.125,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.096.

Par résolutions écrites du 24 juillet 2013, les associés ont accepté:

- la démission de Mme Pascale HALIN de sa fonction de gérant;
- la démission de M. Denis PHILIPPE de sa fonction de gérant;
- la nomination de M. Gabriel EL RHILANI, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée;
- la nomination de M. Paulo DA COSTA, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.
- le transfert du siège social du 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013128579/21.

(130156108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Viala S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 124.693.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013129174/12.

(130156888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Tenframe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 124.624.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 26 juillet 2013, la cooptation en date du 13 mai 2013 de Monsieur Giuliano BIDOLI au Conseil d'Administration et la démission à cette même date de Monsieur Gilles ORBAN du Conseil d'Administration ont été ratifiées.

Lors de cette même assemblée générale annuelle, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Monsieur Sébastien BOMBENGER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés Administrateurs en remplacement de Monsieur Yves BIEWER et Monsieur Giuliano BIDOLI, Administrateurs démissionnaires.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 11.09.2013.

Pour: TENFRAME S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013128570/20.

(130156125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**TPL Vilshofen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 13.125,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 128.789.

Par résolutions écrites du 24 juillet 2013, les associés ont accepté:

- la démission de Mme Pascale HALIN de sa fonction de gérant;
- la démission de M. Denis PHILIPPE de sa fonction de gérant;
- la nomination de M. Gabriel EL RHILANI, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée;
- la nomination de M. Paulo DA COSTA, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.
- le transfert du siège social du 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013128580/21.

(130156106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**VIG Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.  
R.C.S. Luxembourg B 150.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que le rapport de gestion, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Pour VIG Solutions S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013129183/13.

(130157004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**2stic GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 180.024.

---

**OUVERTURE DE SUCCURSALE***Extrait*

Il résulte d'une résolution du 4 septembre 2013 prise par le gérant unique de 2stic GmbH, société de droit autrichien, ayant son siège social à Am Eisernen Tor 1, 8010 Graz, Autriche, inscrite au registre des sociétés de Graz, Autriche, sous le numéro FN 388616 w (ci-après dénommée «2stic»), qu'il a été décidé d'ouvrir une succursale à Luxembourg sous le nom de 2stic GmbH (Luxembourg) avec effet au 6 septembre 2013 pour une durée illimitée.

**Informations concernant la succursale**

- Dénomination sociale: 2stic GmbH (Luxembourg)

- Adresse: 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

- Activités: la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute forme d'investissement, l'acquisition via l'achat, la souscription ou de toute autre manière, telle que le transfert via la vente, l'échange ou autrement, de titres de toute nature et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille de titres;

- Représentant permanent et ses pouvoirs:

\* M. Dirk Ruppert, né le 2 mars 1972 à Sarrebruck Allemagne, ayant son adresse au 21, Rue de Crécy, L-1364 Luxembourg - représentant permanent,

qui a été nommé avec les pouvoirs de représentation individuels pour une durée indéterminée qui commence le jour de la constitution de la succursale.

**Informations concernant la société de droit étranger**

- Dénomination sociale: 2stic GmbH

- Forme: une société à responsabilité limitée

- Adresse: Am Eisernen Tor 1, 8010 Graz, Autriche

- Registre des sociétés et numéro du registre: registre des sociétés de Graz, Autriche, numéro FN 388616 w

- Personnes ayant le pouvoir d'engager 2stic envers les tiers:

\* M. Frank Philip Albert, né le 29 décembre 1966 à Schwerte, Autriche, ayant son adresse à Am Eisernen Tor 1, 8010 Graz, Autriche - seul gérant,

ayant le pouvoir de représenter 2stic seul et nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128599/35.

(130155221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Telemis International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 149.334.

La version abrégée du bilan au 31 mars 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013129163/10.

(130157266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Aneva, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.995.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013129357/9.

(130157843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

---

**Patron Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 140.637.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013129022/11.

(130157171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Pacific Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 166.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013129018/11.

(130156745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Poseidon Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Iceland Bulk Water 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 137.539.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129032/10.

(130157197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Inter Ikea Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 38.952.

- Constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 231 du 30 mai 1992,
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 14 novembre 2011 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 6 du 2 janvier 2012.

Changement adresse administrateur

L'adresse de l'administrateur Monsieur Hans GYDELL, de nationalité suédoise, né le 15/10/1952 à Malmö, Suède, et ayant résidé au: Chaussée de Waterloo 965, C.4. 2, B-1180 Uccle, Belgique; est désormais la suivante:

Skeppargatan 3  
114 52 Stockholm  
Suède

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 septembre 2013.

*Pour la Société*

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2013128893/22.

(130157074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Diamond Events Sarl, Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 4, avenue François Clement.  
R.C.S. Luxembourg B 163.407.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur André MICHEL, employé privé, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 6, avenue François Clement.

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il s'est rendu propriétaire de la totalité des parts de la société "DIAMOND EVENTS SARL" avec siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 4, avenue François Clement, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 163.407, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de Mondorf-les-Bains, en date du 13 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 2675 du 3 novembre 2011 et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'associé unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MICHEL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 août 2013. Relation: LAC / 2013 / 39016. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128747/41.

(130155873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Natural Resources Development Corp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 136.040.

Il est porté à la connaissance de tous:

Le siège social de la société est transféré à L-1258 Luxembourg, 1, Rue Jean-Pierre Brasseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013129265/13.

(130156531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Vatoo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 32.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VATOO HOLDING S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013129177/11.

(130157283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Viator s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 145.755.

Le siège social de la société se situe à 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen, L-4940 Bascharage.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013129180/12.

(130157031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**VP Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 29.509.

Wir teilen Ihnen mit, dass Herr Yves de Vos, wohnhaft in 11, Am Bierg, L-6858 Münschecker, mit Wirkung vom 27. Juni 2013 unbefristet zum Chargé de gestion journalière in seiner Rolle als Direktor und Président du Comité de Direction der VP Bank (Luxembourg) S.A. ernannt worden ist.

Günther Hinz / Stephanie Schmidt  
Sous Directeur / Mandataire commerciale

Référence de publication: 2013129184/12.

(130156645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Waikiki S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 156.005.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WAIKIKI S.A.

Référence de publication: 2013129188/10.

(130156961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Belval Plaza I Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.  
R.C.S. Luxembourg B 120.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013129371/9.

(130158022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

---

**Avenue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 21, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 129.984.

Mr Sidahmed gérant de la société Avenue S.à.r.l

A pris les résolutions suivante:

1<sup>er</sup> résolution:

l'associé décide d'accepter la démission de madame Saidi Samyha de son mandat de gérant technique.

2<sup>eme</sup> résolution

nomme Mr Sidahmed Bekhedda né 18/03/1965 a relizane (Algérie) demeurant 28 faubourg a kayl L-3640 comme gérant pour une durée indéterminée.

Le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129272/15.

(130157151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Bank of China Limited, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 16.755.

Madame ZHOU Lihong, remplace Mr HUANG Hong au poste de Directeur Général Exécutif, et détient avec Mr ZHANG Wei, le deuxième membre de la direction, le pouvoir de signer toute seule tous les documents de Bank of China Limited, succursale de Luxembourg.

Luxembourg, le 12/09/2013.

*Pour Bank of China Limited, succursale de Luxembourg*

Référence de publication: 2013129273/12.

(130156792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Bank of China (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 36.940.

Faisant suite à la décision datant du 18/06/2013 prise au cours de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires, Mr Lam Fat Kwong LAM THUON MINE a été approuvé en tant que Administrateur Non-Exécutif Indépendant de la Banque.

Mr Lam Fat Kwong LAM THUON MINE, est né en 21/04/1957 à l'île Maurice,

Îles Maurice, et a son adresse professionnelle au 37-39 Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

Luxembourg, le 12/09/2013.

*Pour Bank of China (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013129274/13.

(130156798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**amp group, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 170.732.

La convention de domiciliation datée du 1<sup>er</sup> août 2012 entre AMP Group S.à r.l. 2, rue de l'eau L-1449 Luxembourg (RCSL B170732) et Goldschmidt & Associates S.a r.l. (RCSL B113057) est annulée avec effet au 22 juillet 2013.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2013.

Goldschmidt & Associates S.a r.l.

2, rue de l'eau

L-1449 Luxembourg

Patrick Goldschmidt

*Domiciliataire / Gérant*

Référence de publication: 2013129323/14.

(130157946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

---

**Aetos Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 52.168.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 juillet 2013*

En date du 13 juillet 2013, les actionnaires de la Société Anonyme AETOS IMMOBILIERE SA ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- démission à partir du 1.9.2013 de Monsieur Sandro Pica de sa fonction d'administrateur-délégué
  - nomination à partir du 1.9.2013 de Madame Nadia Gressé, née le 28.3.1972 à Namur demeurant à L-4253 Esch/Alzette, 5, Am Pudel aux fonctions d'administrateur-délégué avec la signature individuelle pouvant engager la société
  - nomination à partir du 1.9.2013 de Madame Nadia Gressé en tant qu'administrateur
  - nomination à partir du 1.9.2013 de Monsieur Sandro Pica en tant qu'administrateur, né le 26.3.1958 à Nocera Umbra (I) et demeurant professionnellement au 15, rue de l'Alzette, L-4011 Esch/Alzette
  - renouvellement au 1.9.2013 du mandat d'administrateur de Monsieur Saro Pica, né le 7.8.1987 à Luxembourg, demeurant à L-4398 Pontpierre, 13, Am Armschlag
  - révocation à partir du 1.9.2013 de Mlle Annick Thil du poste d'administrateur
- Les administrateurs ont été nommés pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Esch/Alzette, le 13 juillet 2013.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013129267/23.

(130156943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Agriculture Tourism Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 96.148.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société AGRICULTURE TOURISM INVESTMENT S.A., société anonyme.

Luxembourg, le 03 SEP. 2013.

*Pour: AGRICULTURE TOURISM INVESTMENT S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurèle Katola / Mireille Waganer

Référence de publication: 2013129268/18.

(130156986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**palero invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 96.294,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.  
R.C.S. Luxembourg B 159.445.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013129325/13.

(130157372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

**Asati Taxis et Ambulances S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5554 Remich, 20A, rue Saint Nicolas.

R.C.S. Luxembourg B 146.936.

L'an deux mille treize, le trente août.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Adelino DA SILVA AZEVEDO, chauffeur de taxis, né le 15 septembre 1969 à Vila Boa Do Bispo (P), demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 10, route du Vin.

Le comparant déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ASATI TAXI ET AMBULANCES S. à r. l., ayant son siège social à L-5450 Stadtbredimus, 10, route du Vin, constituée suivant acte notarié du 1<sup>er</sup> juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1427 du 23 juillet 2009.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit sa résolution, prise sur ordre du jour conforme:

*Résolution*

L'associé unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-5554 Remich, 20A, rue Saint Nicolas et de modifier l'article 5, première phrase, des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Remich.».

*Déclaration*

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> février 2010, être le bénéficiaire réel et final de la société ci-dessus et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DA SILVA AZEVEDO, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 3 septembre 2013. Relation: REM/2013/1565. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013129270/35.

(130156755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Global Asset Advisors & Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5444 Schengen, 41, Killebösch.

R.C.S. Luxembourg B 166.494.

anbei übersenden wir Ihnen unser aktuelles Unterschriftenverzeichnis mit der Bitte, die Hinterlegung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zu publizieren.

Schengen, den 10.9.2013.

Peter Biermann / Hans-J.Rosteck.

Référence de publication: 2013129294/10.

(130157282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Belval Plaza II Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013129372/9.

(130158025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

**2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour 2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure, SICAV-SIF*  
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013129198/12.

(130157176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Zomerhof Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 179.193.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 17 juillet 2013 entre Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 63, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société de Luxembourg sous numéro B 174367 et Stichting Administratiekantoor Wytéma, une fondation (stichting) constituée sous les lois néerlandaises ayant son siège social à Amsterdam, Pays Bas, et enregistrée à la Chambre de Commerce de Amsterdam (Kamer van Koophandel Amsterdam) sous numéro 58397108, les 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Stichting Administratiekantoor Wytéma est l'associé unique de la Société à compter du 17 juillet 2013 et détient les 12.500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zomerhof Sarl  
Joost Anton Mees

Référence de publication: 2013129197/20.

(130156872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Algeco Finance 2L sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.074.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique d'Algeco Finance 2 L sp. z o.o. datée du 10 septembre 2013*

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique d'Algeco Finance 2L sp. z o.o., maison-mère de la Société, l'associé unique a décidé comme suit:

- De mettre la société Algeco Finance 2L sp. z o.o. en liquidation avec effet immédiat;
- De nommer comme liquidateurs:

\* Monsieur Gary MAY, né le 9 septembre 1958 à Coventry, Royaume-Uni, avec effet immédiat;

\* Madame Katarzyna KOPACZEWSKA, née le 22 mars 1980 à Wloclawek,

Pologne, avec effet immédiat;

- D'établir les pouvoirs des liquidateurs comme suit:

\* Le pouvoir de représenter la société Algeco Finance 2L sp. z o.o. par la signature individuelle de chacun des liquidateurs.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Pour extrait analytique conforme

Sharon Callahan

*Représentant permanent de la succursale*

Référence de publication: 2013129332/22.

(130157663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

**Bank of China (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 36.940.

Faisant suite à la résolution datant du 27/06/2013 faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, les décisions suivantes ont été approuvées:

1. Mr HUANG Hong quitte ses fonctions de Directeur Général Exécutif et d'Administrateur.
2. Madame ZHOU Lihong a été approuvée en tant que nouvelle Directrice Générale Exécutive et Administratrice de la Banque, et quitte ses fonctions de Directrice Générale Adjointe.

Madame ZHOU Lihong, est née en 25/08/1959 à Anhui, R.P. de Chine, et a son adresse professionnelle au 37-39 Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

Luxembourg, le 12/09/2013.

*Pour Bank of China (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013129275/16.

(130156798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Ana Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 107.682.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société ANA INVESTMENTS S.A., société anonyme.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

*Pour: ANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme*

*Experta Luxembourg, Société Anonyme*

*Aurélie Katola / Mireille Wagner*

Référence de publication: 2013129269/16.

(130157192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**A.R.H. Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 180.051.

Les statuts coordonnés au 6 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2013129328/11.

(130157945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

---

**Ambrew S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 99.525.

EXTRAIT

La société a pris note de la démission de l'administrateur Monsieur Pascal Peigneux avec date effet 31/08/2013.

Pour extrait conforme  
Munsbach.

Référence de publication: 2013129336/11.

(130157567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

---

**Claren Road Short Bias Master LuxCo B, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.043.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of August;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Claren Road Short Bias Master LuxCo T, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Mrs. Katia GAUZÈS, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, New York on 23 August 2013,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Claren Road Short Bias Master LuxCo B" hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

The Company may borrow in any form. It may issue shares and bonds (to the extent these are in registered form). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain assistance of other advisors.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may

be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by 6,250 (six thousand and two hundred and fifty) Class A shares and 6,250 (six thousand and two hundred and fifty) Class B shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The Class A shares will principally finance investments that do not meet all the requirements of article 166 of the Luxembourg Corporate Income Tax Act and the Grand Ducal Decree of 21 December 2001 ("Tranche A Investments").

The Class B shares will principally finance investments that meet all the requirements of article 166 of the Luxembourg Corporate Income Tax Act and the Grand Ducal Decree of 21 December 2001 ("Tranche B Investments").

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

## C. Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 15.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 16.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 18.** The Company's year commences on January 1 and ends on December 31.

**Art. 19.** Each year on December 31 the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

**Art. 21.** The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions have been satisfied.

**Art. 22.** The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

*Subscription and Payment*

Claren Road Short Bias Master LuxCo T, prenamed, has subscribed for all twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros.

*Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg.
2. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
  - Mr. Albert Marino, Chief Operating Officer, born on 2 December 1965, in New York, NY, U.S.A., having his professional address at 900 Third Avenue, 29<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, U.S.A.
3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr. Cédric Bradfer, Vice President, born on 2<sup>nd</sup> August 1978 in Chambéry, France, residing at 121, avenue Germain Gilson, B-6810 Izel, Belgium; and
  - Mr. Ronan Carroll, Vice President, born on 11 November 1971 in Dublin, Ireland, residing at 2, rue Josy Printz, L-5841 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Claren Road Short Bias Master LuxCo T S.à r.l., [une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,]

ici représentée par Madame Katia GAUZÈS, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, New York le 23 août 2013,

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «Claren Road Short Bias Master LuxCo B» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou tout autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir, par achat, souscription ou de toute autre manière, aliéner par vente ou de toute autre manière, ainsi que vendre à découvert et faire des opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge ou financer des marges de couverture ou de toute autre manière sur titres, obligations, titres de créances, warrants, valeurs d'emprunt et de capital et autres valeurs ou investissements financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres et valeurs précités ou y afférant.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations (sous réserve qu'il s'agisse de titres nominatifs). La Société peut prêter des fonds y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'actions ou d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations en relation avec les opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge, le financement de marges de couverture et la vente à découvert ou de toute autre manière, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant énoncé.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de Classe A et 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales de Classe A financeront principalement des investissements qui ne remplissent pas les critères de l'article 166 de la Loi Concernant l'Impôt sur le Revenu des Sociétés et le Règlement Grand-Ducal du 21 décembre 2001 (les "Investissements Tranche A").

Les parts sociales de Classe B financeront principalement des investissements qui remplissent les critères de l'article 166 de la Loi Concernant l'Impôt sur le Revenu des Sociétés et le Règlement Grand-Ducal du 21 décembre 2001 (les "Investissements Tranche B").

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

**Art. 11.** En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisé à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## **D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés**

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

**Art. 22.** La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/ de l'associé ou des gérants, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

## **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

### *Souscription et Libération*

Claren Road Short Bias Master LuxCo T S.à r.l., prénommée, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Albert Marino, Chief Operating Officer, né le 2 décembre 1965, à New York, NY, U.S.A., ayant son adresse professionnelle au 900 Third Avenue, 29<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, U.S.A.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Cédric Bradfer, Vice-Président, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, résidant au 121, avenue Germain Gilson, B-6810 Izel, Belgique; et

- Monsieur Ronan Carroll, Vice-Président, né le 11 novembre 1971 à Dublin, Irlande, résidant au 2, rue Josy Printz, L-5841 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version

française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZÈS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2013. LAC/2013/39366. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128222/397.

(130156354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

### **Christali S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 180.034.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le trois septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) «TERES», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, ici valablement représentée par Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2) Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

ici valablement représenté par Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

3) Madame Nathalie GAUTIER, préqualifiée, agissant en son nom personnel.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société de gestion de patrimoine familial, sous forme d'une société anonyme et sous la dénomination de «CHRISTALI S.A.-SPF» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 95.000,-) représenté par neuf cent cinquante (950) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de neuf millions cinq cent mille euros (EUR 9.500.000,-) qui sera représenté par quatre-vingt-quinze mille (95.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 02 septembre 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois d'avril de chaque année à 10 heures 30.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### III. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur ne peut présenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## IV. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### V. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### VI. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

La Loi et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Libération EUR
1) « TERES », prénommée; .....	948	94.800.-
2) Mme Stéphanie GRISIUS, prénommée; .....	1	100.-
3) Mme Nathalie GAUTIER, prénommée; .....	1	100.-
Total: .....	950	95.000.-

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature à la Société consistant en 107 certificats ZKB GOLD ETF H EUR PART, ISIN CH0103326762 pour une valeur totale de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (95.000,-EUR).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 2 septembre 2013 par le cabinet «RSM Audit Luxembourg», réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

#### *Conclusion:*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser qu'au moment de la constitution du capital de CHRISTALI S.A.-SPF la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de la société CHRISTALI S.A.-SPF émises en contrepartie, soit 950 actions avec une valeur nominale de EUR 100 par action.»

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
  - a) Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

b) Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

c) Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Nathalie GAUTIER, prénommée, aux fonctions de président du conseil d'administration.

3. A été nommée commissaire:

«audit.lu», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013.

5. L'adresse de la Société est établie au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11449. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013128246/272.

(130156196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

### **Goldstein Structured Products S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 180.028.

#### STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den neunundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

- Andreas WÖLFL, Investmentbanker, wohnhaft zu A-2441 Mitterndorf an der Fische, Lagerstraße, 53, hier vertreten durch Kai-Uwe BERG, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 17. Juli 2013,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene hat den Notar gebeten, die nachfolgende Satzung einer Aktiengesellschaft ("Gesellschaft") zu erstellen, die er nach eigener Aussage zu errichten wünscht.

### **Kapitel I. - Firma, Sitz, Dauer des Bestehens, Gesellschaftszweck**

#### **1. Rechtsform, Name.**

1.1 Die Gesellschaft wird hiermit als luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet, für die das Recht des Großherzogtums Luxemburg (und insbesondere das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften ("Gesetz von 1915") und die vorliegende Satzung ("Satzung") gilt. Die Gesellschaft unterliegt dem Gesetz vom 22. März 2004 betreffend Verbriefungen ("Verbriefungsgesetz").

1.2 Die Gesellschaft trägt den Namen "Goldstein Structured Products y S.A.".

#### **2. Sitz.**

2.1 Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

2.2 Der Sitz kann durch einen Beschluss des Alleinaktionärs, bzw. im Falle des Vorhandenseins mehrerer Aktionäre durch einen den Anforderungen an Satzungsänderungen genügenden Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung in eine andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.3 Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ("Verwaltungsrat") ist ermächtigt, die Adresse der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde zu verlegen, in der sich der Sitz der Gesellschaft befindet.

2.4 Sollten außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder unmittelbar bevorstehen, aufgrund derer Einschränkungen der üblichen Abläufe am Sitz der Gesellschaft oder der Kommunikation mit dem Ausland zu erwarten sind, kann der Sitz der Gesellschaft bis zu einer vollständigen Normalisierung dieser Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Eine solche Entscheidung lässt die Nationalität der Gesellschaft unberührt,

die ungeachtet der Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die Sitzverlegung ins Ausland trifft der Verwaltungsrat.

### **3. Gesellschaftszweck.**

3.1 Der Zweck der Gesellschaft besteht darin, im Rahmen einer oder mehrerer unter das Verbriefungsgesetz fallende und durch dieses Gesetz geregelte Verbriefungsgeschäfte als Erwerbgesellschaft und/oder Emittent zu fungieren.

3.2 Die Gesellschaft kann Rechtsgeschäfte vornehmen, durch die sie unmittelbar oder mittelbar über eine andere Gesellschaft Risiken erwirbt oder übernimmt, die mit Forderungen, anderen Vermögenswerten oder Verbindlichkeiten Dritter verbunden sind oder die den Geschäftstätigkeiten Dritter ganz oder teilweise innewohnen. Der Erwerb oder die Übernahme derartiger Risiken durch die Gesellschaft wird dadurch finanziert, dass die Gesellschaft selbst oder eine andere Verbriefungsgesellschaft Wertpapiere ausgeben, deren Wert oder Rendite von den seitens der Gesellschaft erworbenen oder übernommenen Risiken abhängt.

3.3 Im Rahmen der vorstehenden allgemein gültigen Regelung darf die Gesellschaft insbesondere:

(a) von internationalen Institutionen und Organisationen, souveränen Staaten, Kapital- oder Personengesellschaften begebene Wertpapiere, Finanzinstrumente und sonstige Vermögenswerte (im weitesten nach dem Verbriefungsgesetz zulässigen Umfang) zeichnen oder in sonstiger geeigneter Weise erwerben;

(b) ihre Vermögenswerte in einer Weise und zu einem Preis verkaufen, übertragen, abtreten oder belasten oder anderweitig darüber verfügen, wie von dem Verwaltungsrat, dem einzigen Geschäftsführer oder einer anderen mit dieser Aufgabe betrauten Person zu dem betreffenden Zeitpunkt gebilligt;

(c) zur Förderung ihres Gesellschaftszwecks ihre Vermögenswerte, Wertpapiere oder sonstigen Finanzinstrumente verwalten, einsetzen oder anderweitig verwenden, und im Rahmen von Artikel 61 Abs. 3 des Verbriefungsgesetzes an den von der Gesellschaft gehaltenen Vermögenswerten und Rechten Garantien oder Sicherheiten in Form von Pfandrechten, Grundpfandrechten oder jeder andere Form von Sicherheit bestellen;

(d) in Zusammenhang mit der Verwaltung ihrer Vermögenswerte Wertpapierleihen und Wertpapierpensionsgeschäfte abschließen;

(e) Derivatgeschäfte (insbesondere Swaps, Futures, Forwards und Optionsgeschäfte) und vergleichbare Transaktionen abschließen und durchführen;

(f) Anleihen, Schuldverschreibungen, andere Schuldtitel (auch in Form von Beteiligungsrechten) oder Aktienwerte sowie sonstige Beteiligungspapiere ausgeben, deren Wert oder Rendite von den von der Gesellschaft erworbenen oder übernommenen Risiken abhängt;

(g) Finanzinstrumente ausgeben, deren Rückzahlungswert an die Entwicklung eines von der Gesellschaft errichteten Teilgesellschaftsvermögens gekoppelt ist (das "Tracker-Zertifikat");

(h) als Kreditnehmer Darlehensvereinbarungen im Rahmen des Verbriefungsgesetzes eingehen, insbesondere zum Zwecke der Finanzierung des Erwerbs oder der Übernahme von Risiken (vor Ausgabe der Wertpapiere oder allgemeiner, sofern die Gesellschaft als Erwerber tätig wird), oder um Zahlungs- oder andere Verpflichtungen zu erfüllen, die ihr aufgrund der von ihr gehaltenen Wertpapiere oder aufgrund von Verträgen obliegen, die sie im Zusammenhang mit ihren Tätigkeiten abgeschlossen hat;

(i) Die Gesellschaft darf von ihr ausgegebene Wertpapiere ausschliesslich professionellen Anlegern in der Definition des Anhang II der MiFID öffentlich anbieten sowie - im Falle der Erstellung eines Prospektes für die Zulassung an einer Börse und zum öffentlichen Angebot

- bei maximal drei Emissionen pro Jahr der Verwendung des Wertpapierprospektes durch professionelle Finanzintermediäre zum Weiterverkauf der Wertpapiere zustimmen.

3.4 Gemäß dem Verbriefungsgesetz ist der Verwaltungsrat berechtigt, ein oder mehrere Teilgesellschaftsvermögen zu bilden, die jeweils einem gesonderten Teil des Gesamtvermögens der Gesellschaft entsprechen.

3.5 Die Gesellschaft kann Maßnahmen zum Schutz ihrer Rechte treffen und Transaktionen jeglicher Art vornehmen, die unmittelbar oder mittelbar mit dem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen, oder dem Gesellschaftszweck nützen und geeignet sind, seine Erreichung oder Förderung voranzubringen.

### **4. Absonderung von Vermögenswerten.**

4.1 Sämtliche Vermögenswerte, die einem Sondervermögen zugeordnet sind, stehen ausschließlich den diesbezüglichen Anlegern und denjenigen Gläubigern zur Verfügung, deren Ansprüche im Zusammenhang mit der Einrichtung, dem Betrieb oder der Auflösung dieses Sondervermögens entstanden sind. Unbeschadet dessen gilt, dass, falls nach vollständiger Tilgung oder Rückzahlung der Kreditverbindlichkeiten der Gesellschaft, die einem Sondervermögen zuzuordnen sind und nach vollständiger Erfüllung und vollständigem Erlöschen aller Verbindlichkeiten der Gesellschaft gegenüber sonstigen Gläubigern, deren Ansprüche in Zusammenhang mit solchen Kreditverbindlichkeiten oder Einrichtung, Betrieb oder Auflösung des betreffenden Sondervermögens entstanden sind, noch Vermögenswerte des betreffenden Sondervermögens übrig bleiben, der Verwaltungsrat oder der einzige Geschäftsführer diese überschüssigen Vermögenswerte verwenden darf, um die Ansprüche derjenigen Gläubiger der Gesellschaft zu begleichen, deren Ansprüche nicht einem bestimmten Sondervermögen zugeordnet werden können.

4.2 Kosten die der Gesellschaft entstehen und nicht direkt einem Teilgesellschaftsvermögen zugeordnet werden können, insbesondere Kosten des Verwaltungsrates, der Domizilierung sowie der allgemeinen Administration, werden nach einem vom Verwaltungsrat bestimmten Verhältnis auf die einzelnen Teilgesellschaftsvermögen aufgeteilt und diesen belastet.

**5. Dauer des Bestehens.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

## Kapitel II. - Kapital

**6. Kapital.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDDBREIßIGTAUSEND EURO (31.000.- €), eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100.- €), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

**7. Form der Aktien.** Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Das Eigentum an den Aktien wird durch die Eintragung in das Aktienregister nachgewiesen, das am Sitz der Gesellschaft geführt wird.

**8. Zahlungen auf Aktien.** Zahlungen auf Aktien, die zum Zeitpunkt der Zeichnung noch nicht voll eingezahlt waren, können zu dem Zeitpunkt und zu den Bedingungen erfolgen, wie von dem Verwaltungsrat oder dem einzigen Geschäftsführer jeweils festgelegt. Eingeforderte Einzahlungen auf Aktien werden von allen in Umlauf befindlichen und nicht voll eingezahlten Aktien zu gleichen Teilen eingefordert.

**9. Kapitalerhöhungen oder - Herabsetzungen.**

9.1 Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden, der den rechtlichen Anforderungen in Bezug auf Satzungsänderungen entsprechen muss.

9.2 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien im Rahmen der rechtlich vorgesehenen Grenzen zurückkaufen.

## Kapitel III. - Anleihen, Schuldverschreibungen und Andere Schuldtitel

**10. Namens- oder Inhaberpapiere.** Die Gesellschaft kann Anleihen, Schuldverschreibungen oder andere Schuldtitel als Namens- oder Inhaberpapiere begeben. Anleihen, Schuldverschreibungen oder andere Schuldtitel, die als Namenspapiere begeben wurden, können nicht in Inhaberpapiere umgetauscht oder umgewandelt werden.

## Kapitel IV. - Verwaltungsratmitglieder, Verwaltungsrat, Externe Prüfer

**11. Verwaltungsrat oder Einziger Geschäftsführer.**

11.1 Bei Vorhandensein mehrerer Aktionäre sind die Geschäfte der Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat zu führen, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht (jeweils "Verwaltungsratsmitglied" genannt), bei denen es sich nicht um Aktionäre handeln muss.

11.2 Wenn die Gesellschaft von einem Alleinaktionär gegründet wird oder anlässlich einer Hauptversammlung festgestellt wird, dass nur ein Aktionär in der Gesellschaft verbleibt, so sind die Geschäfte der Gesellschaft entweder von einem Verwaltungsrat zu führen, der bis zur nächsten Hauptversammlung aus einem Verwaltungsratsmitglied besteht und als einziger Geschäftsführer bezeichnet wird, oder von mindestens drei Verwaltungsratsmitgliedern. Eine juristische Person kann Mitglied des Verwaltungsrats oder einziger Geschäftsführer der Gesellschaft sein. In einem solchen Falle muss die juristische Person einen ständigen Vertreter benennen, der diese Aufgabe namens und im Auftrag der juristischen Person erfüllt. Die jeweilige juristische Person kann ihren ständigen Vertreter nur seines Amtes entheben, wenn sie gleichzeitig einen Nachfolger ernannt.

11.3 Die Verwaltungsratsmitglieder oder der einzige Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung für einen Zeitraum von höchstens sechs Jahren bestellt und können wiedergewählt werden. Sie können jederzeit durch einen Beschluss der Hauptversammlung ihres Amtes enthoben werden. Sie bleiben solange im Amt, bis ihre Nachfolger ernannt worden sind. Wenn ein Verwaltungsratsmitglied ohne Angabe der Amtsdauer ernannt wird, gilt es als für einen Zeitraum von sechs Jahren ab Ernennung ernannt.

11.4 Wird ein Platz im Verwaltungsrat wegen Todes oder Ausscheidens eines Verwaltungsratsmitglieds oder aus anderen Gründen frei, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder eine Sitzung abhalten und mit einer Mehrheit der Stimmen ein Verwaltungsratsmitglied wählen, das den freien Sitz ausfüllt, bis die nächste Hauptversammlung stattfindet, die zur Bestätigung dieser Wahl aufgefordert werden wird.

**12. Sitzungen des Verwaltungsrats.**

12.1 Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden ("Vorsitzender"). Der erste Vorsitzende kann von der ersten Hauptversammlung ernannt werden. Wenn der Vorsitzende nicht anwesend sein kann, wird er durch ein Verwaltungsratsmitglied ersetzt, das zu diesem Zwecke aus der Mitte der bei der Sitzung anwesenden Verwaltungsratsmitglieder gewählt wird.

12.2 Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder einem beliebigen Verwaltungsratsmitglied einberufen. Falls alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind, können sie auf die Einhaltung der mit der Einberufung der Sitzung verbundenen Anforderungen und Formalitäten verzichten.

12.3 Der Verwaltungsrat kann nur wirksam zusammenkommen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Stimmrechtsbevollmächtigte ordnungsgemäß vertreten ist.

12.4 Ein Verwaltungsratsmitglied kann bei jeder Sitzung des Verwaltungsrats handeln, indem es schriftlich ein anderes Verwaltungsratsmitglied als seinen Stimmrechtsbevollmächtigten bestellt. Ein Verwaltungsratsmitglied kann ein anderes Verwaltungsratsmitglied auch telefonisch zur Vertretung ermächtigen, was einer späteren schriftlichen Bestätigung bedarf.

12.5 Sämtliche Beschlüsse des Verwaltungsrates bedürfen einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Bei Abstimmungen ist im Fall von Stimmgleichheit die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

12.6 Video- und Telefonkonferenzen sind zulässig, wobei jedes teilnehmende Verwaltungsratsmitglied, das alle anderen unter Einsatz der entsprechenden Technologie teilnehmenden Verwaltungsratsmitglieder hören und von diesen gehört werden kann, als anwesend gilt und zur Abstimmung per Video oder Telefon ermächtigt ist.

12.7 Eine wirksame Beschlussfassung des Verwaltungsrates kann mit schriftlicher Zustimmung und persönlicher Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder im Umlaufverfahren erfolgen. Die Zustimmung kann in einem oder mehreren gesonderten Dokumenten enthalten sein, die per Fax oder E-Mail übermittelt werden. Auf diesem Wege gefasste Beschlüsse sind ebenso gültig und wirksam wie bei ordnungsgemäß einberufenen Sitzungen des Verwaltungsrats gefasste Beschlüsse. Das Datum der Beschlussfassung ist das Datum der zuletzt geleisteten Unterschrift.

12.8 Stimmabgaben können auch auf anderem Wege, beispielsweise per Fax, E-Mail oder Telefon erfolgen, wobei im letzteren Falle die Stimmabgabe einer schriftlichen Bestätigung bedarf.

12.9 Das Protokoll einer Sitzung des Verwaltungsrats wird von allen bei der Sitzung anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Auszüge werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder zwei beliebigen Verwaltungsratsmitgliedern beglaubigt.

### **13. Allgemeine Befugnisse des Verwaltungsrats / Einziges Geschäftsführers.**

13.1 Dem Verwaltungsrat oder dem einzigen Geschäftsführer stehen die weitest möglichen Befugnisse zur Vornahme von Verwaltungs- und Verfügungsmaßnahmen im Interesse der Gesellschaft zu. Sämtliche Befugnisse, die nicht von Rechts wegen ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrats.

13.2 Der Verwaltungsrat oder der einzige Geschäftsführer der Gesellschaft ist berechtigt, ein oder mehrere Sondervermögen zu bilden, die jeweils für Vermögenswerte der Gesellschaft stehen, die mit dem Erlös einer bestimmten Emission von Wertpapieren der Gesellschaft finanziert wurden und die jeweils einem gesonderten Teil des Gesamtvermögens der Gesellschaft entsprechen, und der Verwaltungsrat ist berechtigt, gemäß dem Verbriefungsgesetz Vermögenswerte der Gesellschaft zu übertragen, abzutreten und darüber zu verfügen.

### **14. Übertragung von Befugnissen.**

14.1 Der Verwaltungsrat oder der einzige Geschäftsführer kann seine Befugnisse zur Führung des Tagesgeschäfts der Gesellschaft und zur Vertretung der Gesellschaft im Rahmen des Tagesgeschäfts auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrats, Geschäftsführer oder andere Handlungsbevollmächtigte übertragen, bei denen es sich nicht um Aktionäre der Gesellschaft handeln muss; die näheren Bedingungen und die übertragenen Befugnisse legt der Verwaltungsrat fest.

14.2 Der Verwaltungsrat oder der einzige Geschäftsführer kann sämtliche Befugnisse oder spezielle Aufgaben auch an Personen übertragen, die keine Verwaltungsratsmitglieder sein brauchen, alle Handlungsbevollmächtigte und Angestellten entlassen und deren Bezüge festlegen.

**15. Vertretung der Gesellschaft.** Eine Verpflichtung der Gesellschaft gegenüber Dritten erfolgt durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers, wenn die Gesellschaft einen einzigen Geschäftsführer hat, durch die gemeinsame Unterschriften zweier Verwaltungsratsmitglieder, wenn die Gesellschaft mehrere Verwaltungsratsmitglieder hat, oder durch die alleinige Unterschrift einer Person, der eine solche Unterschriftsbefugnis von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder dem einzigen Geschäftsführer der Gesellschaft übertragen wurde, jedoch nur, soweit diese Befugnis reicht.

#### **15a. Beirat.**

Der Verwaltungsrat kann für jedes Teilgesellschaftsvermögen einen Beirat gründen, welcher den Verwaltungsrat und im Falle einer Delegation des Managements des Teilgesellschaftsvermögens die Management Gesellschaft, berät. Die Kosten eines Beirats werden vom jeweiligen Teilgesellschaftsvermögen getragen.

### **16. Externe Prüfer.**

16.1 Die Abschlüsse der Gesellschaft werden von einem oder mehreren vom Verwaltungsrat oder einzigen Geschäftsführer bestellten externen Wirtschaftsprüfern geprüft.

16.2 Die externen Wirtschaftsprüfer können wiedergewählt werden.

### **17. Interessenkonflikte.**

17.1 Verträge oder sonstige Rechtsgeschäfte zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Firma werden nicht dadurch beeinträchtigt oder ungültig, dass ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse an der anderen Gesellschaft oder Firma haben oder Verwaltungsratsmitglieder, Gesellschafter, Handlungsbevollmächtigte oder Angestellte der anderen Gesellschaft oder Firma sind, sofern die Bestimmungen der Ziffer 17.3 beachtet werden.

17.2 Ein Verwaltungsratsmitglied oder Handlungsbevollmächtigter der Gesellschaft, welcher als Verwaltungsratsmitglied, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter in einer Gesellschaft oder Firma tätig ist, mit der die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstige Geschäftsbeziehungen eingeht, ist nicht allein aufgrund dieser Verbindung mit der anderen Gesellschaft oder Firma gehindert, über alle mit einem solchen Vertrag oder einer solchen Geschäftsbeziehung verbundenen Fragen zu beraten, abzustimmen oder damit zusammenhängende Handlungen auszuführen.

17.3 Sofern ein Verwaltungsratsmitglied oder Handlungsbevollmächtigter der Gesellschaft gegebenenfalls ein den Interessen der Gesellschaft entgegenstehendes persönliches Interesse an einem Rechtsgeschäft der Gesellschaft hat, teilt dieses Verwaltungsratsmitglied bzw. dieser Handlungsbevollmächtigter dem Verwaltungsrat das entgegenstehende persönliche Interesse mit und nimmt bezüglich dieses Rechtsgeschäfts nicht an Beratungen oder Abstimmungen teil. Von dem Rechtsgeschäft sowie dem persönlichen Interesse des Verwaltungsratsmitglieds oder Handlungsbevollmächtigten wird der nächsten Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft berichtet.

17.4 Wenn es nur ein Verwaltungsratsmitglied gibt, so wird abweichend von Ziffer 17.3 im Protokoll nur erwähnt, dass bei dem betroffenen Geschäft ein Interessenkonflikt zwischen der Gesellschaft und ihrem einzigen Geschäftsführer besteht. Die Regelungen in den vorstehenden Absätzen sind nicht anwendbar auf Beschlüsse des Verwaltungsrats der Gesellschaft oder des Verwaltungsratsmitglieds, die Angelegenheiten des Tagesgeschäfts betreffen, für die üblichen Konditionen gelten.

## Kapitel V. - Hauptversammlung

### 18. Befugnisse des Alleinaktionärs / der Hauptversammlung.

18.1 Einen Alleinaktionär der Gesellschaft kann es bei Gründung der Gesellschaft geben, oder wenn alle Aktien der Gesellschaft von einer einzelnen Person gehalten werden. Tod oder Auflösung des Alleinaktionärs führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

18.2 Wenn es nur einen Aktionär gibt, kommen diesem Alleinaktionär sämtliche Befugnisse zu, die der Hauptversammlung zustehen; Beschlussfassungen erfolgen schriftlich.

18.3 Wenn es mehrere Aktionäre gibt, vertritt die Hauptversammlung sämtliche Aktionäre der Gesellschaft. Ihr stehen die weitest möglichen Befugnisse zur Anordnung, Durchführung oder Genehmigung von Angelegenheiten der Gesellschaft zu.

18.4 Eine Hauptversammlung wird durch eine Einladung einberufen, die mindestens fünfzehn Tage vor der Versammlung an jeden Inhaber von Namensaktien per Einschreiben verschickt wird. Falls alle Aktionäre anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind und angeben, dass sie von der Tagesordnung unterrichtet wurden, können sie auf die Einhaltung sämtlicher Anforderungen an Einberufung der Versammlung und Veröffentlichung der Tagesordnung verzichten.

18.5 Ein Aktionär kann sich bei einer Aktionärsversammlung durch einen schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf vergleichbarem Wege) bestellten Stellvertreter vertreten lassen, der kein Aktionär sein muss, und ist dementsprechend berechtigt, sich bei der Abstimmung durch einen Stimmrechtsbevollmächtigten vertreten zu lassen.

18.6 Die Aktionäre sind berechtigt, mittels eines Formulars, das eine Zustimmung, Ablehnung oder Stimmenthaltung vorsieht, im Umlaufverfahren abzustimmen. Nur die Formulare, die spätestens drei (3) Tage vor der Hauptversammlung bei der Gesellschaft eingegangen sind, werden bei der Feststellung der Beschlussfähigkeit der Gesellschaft berücksichtigt.

18.7 Die Aktionäre sind berechtigt, über Videokonferenz oder Telekommunikationsmedien, anhand derer man sie identifizieren kann, an der Versammlung teilzunehmen; sie gelten für die Zwecke der Feststellung der Beschlussfähigkeit und Ermittlung der Mehrheit als anwesend. Insoweit verwendete Kommunikationsmittel müssen in technischer Hinsicht geeignet sein, eine effektive Teilnahme an der Versammlung zu gewährleisten, deren Beratungen und Beschlussfassungen ständig zu übertragen sind.

18.8 Wenn nicht von Rechts wegen oder in der Satzung abweichend geregelt, werden alle Beschlüsse der Jahreshauptversammlung oder Hauptversammlung mit einfacher Mehrheit der Stimmen gefasst, ungeachtet des durch diese Stimmen jeweils vertretenen Kapitals.

18.9 Eine zur Änderung von Bestimmungen der Satzung einberufene außerordentliche Hauptversammlung kann nur wirksam beraten, wenn mindestens die Hälfte des Kapitals vertreten ist und die geplanten Satzungsänderungen sich der Tagesordnung entnehmen lassen. Wenn die erste dieser Bedingungen nicht erfüllt ist, kann eine zweite Versammlung in der in der Satzung oder von Rechts wegen vorgeschriebenen Weise einberufen werden. In der entsprechenden Einladung ist die Tagesordnung erneut mitzuteilen und Datum und Ergebnisse der vorangegangenen Versammlung anzugeben. Die zweite Versammlung kann unbeschadet des Anteils des dort vertretenen Kapitals wirksam beraten. Bei einer ersten oder zweiten Versammlung derartigen Inhalts bedarf eine Beschlussfassung einer Zweidrittelmehrheit der anwesenden oder ordnungsgemäß vertretenen Aktionäre.

18.10 Eine Änderung der Nationalität der Gesellschaft oder eine Erhöhung oder Verringerung der Verbindlichkeiten der Aktionäre der Gesellschafter kann allerdings nur einvernehmlich durch alle Aktionäre und unter Einhaltung aller anderen rechtlichen Erfordernisse beschlossen werden.

**19. Zeit und Ort der Jahreshauptversammlung.** Die Jahreshauptversammlung wird jeweils am dritten Mittwoch im März um 10.00 Uhr, erstmalig im Jahr 2014, an einem Ort in der Stadt Luxemburg abgehalten, der in der Einladung näher angegeben wird.

**20. Weitere Hauptversammlungen.** Jedes Verwaltungsratsmitglied kann weitere Hauptversammlungen einberufen. Eine Hauptversammlung ist auf Verlangen von Aktionären einzuberufen, die gemeinsam ein Fünftel des Kapitals der Gesellschaft vertreten.

**21. Stimmen.** Jede Aktie gewährt eine Stimme. Ein Aktionär kann bei jeder Hauptversammlung, selbst bei der Jahreshauptversammlung, handeln, indem er schriftlich eine andere Person bevollmächtigt.

## **Kapitel VI. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung**

### **22. Geschäftsjahr.**

22.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats Oktober und endet am letzten Tag des Monats September eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 30. September 2014 endet.

22.2 Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung. Er legt diese Unterlagen zusammen mit einem Geschäftsbericht der Gesellschaft mindestens einen Monat vor der Jahreshauptversammlung den externen Wirtschaftsprüfern vor, die einen Bericht mit einer Bewertung der vorgelegten Unterlagen erstellen.

### **23. Gewinnausschüttung.**

23.1 Jedes Jahr sind mindestens fünf Prozent der Nettogewinne den gesetzlichen Rücklagen zuzuweisen. Eine solche Zuweisung zu den Rücklagen ist nicht mehr verpflichtend, sofern und solange die gesetzlichen Rücklagen mindestens ein Zehntel des Kapitals der Gesellschaft ausmachen.

23.2 Nachdem die Zuweisung zu den gesetzlichen Rücklagen erfolgt ist, entscheidet die Hauptversammlung über Verwendung und Ausschüttung der Nettogewinne.

23.3 Der Verwaltungsrat kann beschließen, gemäß den rechtlich vorgeschriebenen Bedingungen Interimsdividenden auszuschütten.

## **Kapitel VII. - Auflösung, Liquidation**

### **24. Auflösung, Liquidation.**

24.1 Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst werden, für den die selben Anforderungen an Beschlussfähigkeit und Mehrheitsverhältnisse gelten wie für die Änderung der Satzung.

24.2 Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere von der Hauptversammlung bestellte Liquidatoren.

24.3 Wenn keine Liquidatoren von der Hauptversammlung bestellt werden, gelten die Verwaltungsratsmitglieder bzw. der einzige Geschäftsführer gegenüber Dritten als Liquidatoren.

Einzelne Compartments der Gesellschaft können auf Beschluss des Verwaltungsrates aufgelöst werden.

Die Liquidation eines Compartments führt nicht zur Liquidation der Gesellschaft.

## **Kapitel VIII. - Geltendes Recht**

**25. Geltendes Recht.** Sämtliche nicht in dieser Satzung geregelten Angelegenheiten unterliegen den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und des Verbriefungsgesetzes.

### *Zeichnung und Zahlung*

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in einer Höhe von SIEBENTAUSEND SIEBENHUNDERTFÜNFZIG EURO (7.750.- €) eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von SIEBENTAUSEND SIEBENHUNDERTFÜNFZIG EURO (7.750.- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

### *Erklärung*

Der Notar, der die vorliegende Urkunde errichtet, erklärt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt sind und bezeugt deren Erfüllung hiermit ausdrücklich.

### *Kostenschätzung*

Die Kosten, Ausgaben, Honorare und Gebühren jeglicher Form, die von der Gesellschaft in Zusammenhang mit ihrer Gründung zu tragen sind bzw. ihr in Rechnung gestellt werden, wurden auf NEUNHUNDERTFÜNFZIG EURO (950.- €) geschätzt.

### *Außerordentliche Generalversammlung*

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

#### *Erster Beschluß*

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt.

Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Die Gesellschaft MMS Mercury Management Services S.A. (B 135.236), mit Sitz zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, welche durch ihren ständigen Vertreter Götz SCHÖBEL, Betriebswirt, geschäftsansässig zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, vertreten wird.

#### Zweiter Beschluß

Das Mandat des einzigen Verwaltungsratsmitglieds endet am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2018 befindet.

#### Dritter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II. Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: BERG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 août 2013. Relation: LAC/2013/39980.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128296/332.

(130156095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

### **Fisabelle S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 180.036.

#### STATUTS

L'an deux mille treize, le trois septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) «TERES», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, ici valablement représentée par Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2) Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

ici valablement représenté par Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

3) Madame Nathalie GAUTIER, préqualifiée, agissant en son nom personnel.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société de gestion de patrimoine familial, sous forme d'une société anonyme et sous la dénomination de «FISABELLE S.A.-SPF» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) représenté par neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-) qui sera représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 septembre 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois d'avril de chaque année à 16 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### III. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur ne peut présenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### **IV. Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **IV. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## V. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## V. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

La Loi et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Libération EUR
1) «TERES», prénommée; .....	898	89.800.-
2) Mme Stéphanie GRISIUS, prénommée; .....	1	100.-
3) Mme Nathalie GAUTIER, prénommée; .....	1	100.-
Total: .....	900	90.000.-

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature à la Société consistant en 100 certificats ZKB GOLD ETF H EUR PART, ISIN CH0103326762 pour une valeur totale de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90.000,- EUR).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 2 septembre 2013 par le cabinet «RSM Audit Luxembourg», réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

### *Conclusion:*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser qu'au moment de la constitution du capital de FISABELLE S.A.-SPF la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de la société FISABELLE S.A.-SPF émises en contrepartie, soit 900 actions avec une valeur nominale de EUR 100 par action.»

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cents euros..

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

a) Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

b) Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

c) Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Nathalie GAUTIER, prénommée, aux fonctions de président du conseil d'administration.

3. A été nommée commissaire:

«audit.lu», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013.

5. L'adresse de la Société est établie au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11450. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013128283/272.

(130156232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

**Dayco Europe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MIV Luxembourg S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 92.560.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.332.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dayco Holdings Finance S.C.S. (formerly Mark IV Holdings Finance S.C.S.), a société en commandite simple, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 70.400 and having a share capital of four hundred and fifty-three million nine hundred and ninety-four thousand six hundred Euro (EUR 453,994,600),

represented by Me Maryline Esteves, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 22 August 2013 (such proxy shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed by the proxyholder and the undersigned notary),

being the sole member (the "Sole Member") and holding all the nine hundred and twenty-five thousand six hundred (925,600) shares in issue in MIV Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the RCS under number B99.332, having a share capital of ninety-two million five hundred and sixty thousand Euro (EUR 92,560,000), incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, of 3 February 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 406 of 16 April 2004. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg of 12 November 2009, and published in the Mémorial number 2474 of 19 December 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Member holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

(B) The item on which the resolution is to be passed is the following:

*Agenda*

Change of the name of the Company from "MIV Luxembourg S.à r.l." to "Dayco Europe Luxembourg S.à r.l." and consequential amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 2.** The Company is incorporated under the name of Dayco Europe Luxembourg S.à r.l.”.

Thereupon the Sole Member has passed the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Member resolved to change the name of the Company from “MIV Luxembourg S.à r.l.” to “Dayco Europe Luxembourg S.à r.l.” and to amend article 2 of the articles of association of the Company, as set forth in the above agenda:

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois d’août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Dayco Holdings Finance S.C.S. (anciennement Mark IV Holdings Finance S.C.S.), une société en commandite simple, ayant son siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 70.400 et ayant un capital social de quatre cent cinquante-trois millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cents euros (EUR 453.994.600,-),

représentée par Maître Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration en date du 22 août 2013 (laquelle sera annexée au présent acte afin d’être soumise aux formalités de l’enregistrement après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné),

étant l’associé unique (l’«Associé Unique») et détenant l’intégralité des neuf cent vingt-cinq mille six cents (925.600) parts sociales émises dans MIV Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 99.332, ayant un capital social de quatre-vingt-douze millions cinq cent soixante mille euros (EUR 92.560.000.) constituée le 3 février 2004 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 406 du 16 avril 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 12 novembre 2009 suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial numéro 2474 du 19 décembre 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d’acter ce qui suit:

(A) L’Associé Unique détient l’intégralité des parts sociales émises de la Société, permettant ainsi à l’Associé Unique de pouvoir prendre valablement des décisions sur les points portés à l’ordre du jour.

(B) Le point sur lequel la résolution doit être adoptée est le suivant:

*Ordre du jour*

Modification de la dénomination de la Société de “MIV Luxembourg S.à r.l.” en “Dayco Europe Luxembourg S.à r.l.” et modification conséquente de l’article 2 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 2.** La Société est incorporée sous le nom de Dayco Europe Luxembourg S.à r.l.».

À la suite de quoi, l’Associé Unique a adopté la résolution suivante.

*Résolution unique*

L’Associé Unique a décidé de modifier la dénomination de la Société de “MIV Luxembourg S.à r.l.” en “Dayco Europe Luxembourg S.à r.l.” et de modifier l’article 2 des statuts de la Société comme indiqué dans l’ordre du jour ci-dessus.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à huit cents euros (EUR 800.-)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l’anglais, déclare par les présentes qu’à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d’une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. ESTEVES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 août 2013. Relation: DIE/2013/10424. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128411/94.

(130155967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Blue Lagoon Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 180.064.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

La société UNIVERSAL STARS LLC, ayant son siège social à 1617 N Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (U.S.A.), CID numéro 2003-00454411,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par la présente une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familiale et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société a pour dénomination Blue Lagoon Investments S.A., SPF.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce; (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) La première année sociale commence à la date d'incorporation de la société et prendra fin le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2014.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par la société UNIVERSAL STARS LLC., pré-qualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dés-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Frais*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt, l'actionnaire unique par son représentant susnommé a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateur de la Société:

Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

Monsieur Nicolas MILLE employée privée, né à Antony (France), le 08 février 1978, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3. Est nommé commissaire de la Société:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 86995.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés sera fixée à six ans.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi par une version anglaise. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of August.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), who last named shall remain depositary of the present deed.

Theres appeared:

The company UNIVERSAL STARS LLC, having its registered office at 1617 N Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (U.S.A.), CID number 200300454411,

here duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a public limited company ("société anonyme") which it declares to have established as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a public limited company ("société anonyme") (the "Company") which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated May 11, 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) and by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

The Company will exist under the name of Blue Lagoon Investments S.A., SPF.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty one thousand euros (31.000,- EUR), represented by three thousand and one hundred (3100) shares with a par value of ten euros (10,-EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 6.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the third Thursday of May at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory dispositions*

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2013.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2014.

#### *Subscription - Payment*

All the shares have been subscribed by UNIVERSAL STARS LLC, prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty one thousand Euro (31.000,- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at three thousand five hundred Euro.

*Decisions of the sole shareholder*

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
2. The following have been appointed as director of the company:

Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1<sup>st</sup> of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24<sup>th</sup> April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- M. Noeleen Nicolas MILLE, private employee, born at Antony (France), on the 8<sup>th</sup> February 1978, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3. The following has been appointed as statutory auditor: The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 86995.

4. The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 126, rue de Mühlenbach.
5. The term of office of the director and the statutory auditor shall be for six years.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Max MAYER, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2013. Relation GRE/2013/3513. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé: G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2013128668/283.

(130156917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Poya Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.065.

L'an deux mille treize, le huit août.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réuni une Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «POYA INVESTISSEMENTS S.A.», ayant son siège social au 57 route de Longwy L-8080 Bertrange (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1008 du 8 octobre 2005,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 108 065.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Anne-Sophie DECAMPS, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Delphine HENSGEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société vers L-1940 Luxembourg, 296-298 route de Longwy et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;

2. Nominations statutaires;

3. Divers.

II. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient, est renseigné sur une liste de présence, laquelle, signée ne varietur par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, la procuration de l'actionnaire unique représenté après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale et l'actionnaire unique représenté déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction d'une convocation d'usage.

VI. Que la présente assemblée générale est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite à la dénonciation du siège social publié le 5 janvier 2012 n°41 au Mémorial C, l'assemblée générale transfère le siège social de la Société vers L-1940 Luxembourg, 296-298 route de Longwy et modifie, par conséquent, le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes la société «ARTEFACTO S.à r.l.» ayant son siège social au 57, route de Longwy L-8080 Bertrange (RCS Luxembourg B 87.962) est venu à échéance en 2011; de ce fait, l'assemblée générale décide de nommer «Eura-Audit Luxembourg S.A.» ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg (RCS Luxembourg B 44.227) en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Son mandat s'achèvera à l'issue l'assemblée générale annuelle de 2017.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à huit cents euros (000,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donné aux comparantes, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: A-S.DECAMPS, D.HENSGEN, V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13/08/2013. Relation: LAC/2013/37879. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 11/09/2013.

Référence de publication: 2013128479/61.

(130156205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

**Alba Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.915.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 juin 2013*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Pascal Pierret et Olivier Masse, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,

2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 13 septembre 2013.

*Pour ALBA FUND*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

*- / Fondé de pouvoir*

Référence de publication: 2013129354/19.

(130157936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.